

Neuvic sur l'Isle



Janvier 2008

Bulletin d'Informations Municipales



Madame, Monsieur,

Entre les deux recensements de la population française effectués en 1999 et 2007, le nombre d'habitants de Neuvic a augmenté de presque six cents habitants.

Cette progression de près de 20 % de la population de Neuvic fait de notre cité l'une de celles qui a connu la plus forte augmentation démographique de Dordogne.

Cette évolution est liée à plusieurs facteurs ; d'abord la revitalisation économique qui est aujourd'hui bien perceptible avec en particulier le Centre de Détention et surtout Interspray qui sont les deux locomotives de l'emploi dans notre village. Il y a ensuite l'autoroute A 89 qui nous a rapprochés de Bordeaux mais aussi de Brive puisque désormais le dernier tronçon à hauteur de Terrasson est ouvert.

Ce désenclavement si longtemps attendu est maintenant bien réel et l'accueil de nouveaux investisseurs créateurs d'emplois, est aujourd'hui bien plus facile qu'il ne l'était il y a dix ans et plus.

Créer de nouveaux emplois à Neuvic est un défi permanent, mais si l'on s'installe dans notre village pour y travailler, c'est aussi pour son cadre de vie.

Nous bénéficions d'un patrimoine naturel très riche avec coteaux, forêts, rivières qui façonnent des paysages que nous envient de nombreux visiteurs.

Le cadre de vie c'est aussi un centre bourg attrayant et l'embellissement du centre ville s'est poursuivi avec la rénovation de l'Avenue Général de Gaulle et de la place Jules Ferry.

Il y a aussi les nombreuses associations sportives culturelles ou sociales qui bénéficient de très bons équipements, appréciés par toutes les générations ; le centre multi-média pour la culture et les toboggans pour les jeunes en sont des illustrations réussies.

Tous les clubs et associations contribuent au dynamisme de notre cité. Que tous les inlassables bénévoles soient chaleureusement remerciés pour leur travail passionné.

Vous trouverez dans ce bulletin les principaux projets qui seront réalisés à court terme et je vous adresse en mon nom et au nom de tout le conseil municipal, tous mes meilleurs vœux, sincères et chaleureux afin que cette nouvelle année vous apporte santé, joies et réussites.

Bien cordialement

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by 'R' and 'S' with a long horizontal stroke extending to the right.

François ROUSSEL,
Maire de Neuvic-sur-l'Isle.

Recensement de la Population

Régulièrement toute la population française est recensée.

Au dernier recensement général de la population effectué en janvier 2007, Neuvic comptait 3560 habitants.

Ce chiffre qui correspond à la photographie de notre commune il y a tout juste un an est un chiffre qui sera officialisé en janvier 2009. C'est d'ailleurs le cas de toutes les communes de France.

Le dernier recensement général qui fait foi est celui de 1999 où Neuvic comptait 2980 habitants (population municipale).

La loi électorale qui s'appliquera en mars 2008 sera donc celle qui régit les communes de moins de 3500 habitants.

Le recensement complémentaire d'octobre 2007 qui aurait pu permettre de modifier la règle de scrutin n'a pu atteindre les 15 % d'habitants supplémentaires par rapport au chiffre de 1999 : en fait il a manqué moins de 100 habitants.

Le recensement complémentaire ne concernait que les logements construits depuis 1999. A cette occasion nous nous sommes rendus compte que de nombreuses familles avaient déménagé à l'intérieur de la commune.

Bref, même mode d'élection que lors des scrutins municipaux précédents.

Pour les élections municipales de 2014 !... le chiffre du recensement de 2007 (officialisé en 2009) sera retenu et l'on votera à la proportionnelle et la parité sera obligatoire.

Mairie

Tél. 05 53 82 81 80

Télécopie : 05 53 82 81 81

Courriel : mairie.neuvic@libertysurf.fr

Secrétariat ouvert au public

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
et de 16h à 18h,
- le samedi de 9h à 12h.

Comment rencontrer le maire et ses adjoints :

Le Maire :

Monsieur François ROUSSEL
le samedi matin de 8h45 à 10h,
sur rendez-vous au 05 53 82 81 86.

Les adjoints : Tél. 05 53 82 81 87

Messieurs Jean-Jacques ELIAS, Pierre SIMON,
Gérard CHAMINEAUD, les mardi, vendredi et
samedi 10h à 12h, sur rendez-vous.

Madame Paulette DOYOTTE, le vendredi de
10h à 12h sur rendez-vous au 05 53 82 81 80.

Madame Christiane MEREDIEU, plus spécialement chargée des Affaires sociales et de l'emploi, le vendredi de 10h à 12h, sur rendez-vous au 05 53 82 81 86.



Service Social Emploi de la Mairie à "L'Espace Solidarité Emploi"

ZA de Théorat

Tél. 05 53 80 86 86

Télécopie : 05 53 80 86 87

Courriel :

espace.solidarite.emploi.neuvic@wanadoo.fr

Directrice : Fabienne CASSÉ.

Secrétariat ouvert

- lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h30
et de 14h à 17h30,
- vendredi de 9h à 12h30
et de 14h à 16h30.

Fermeture au public le mercredi.

Permanences : Psychologue de l'Association Nationale en Alcoologie et Addictologie, aide à l'illettrisme, aide ASSEDIC et CAF.



Centre Médico-Social

6 avenue Talleyrand Périgord

Tél. 05 53 81 51 78

Assistante sociale : Mme Catherine DUPLAN.

Permanence

- le mardi de 9h à 12h (sans rendez-vous),
- le jeudi de 9h à 12h (sur rendez-vous),
pour le secteur de Neuvic, Saint-Séverin
d'Estissac, Vallereuil, Saint Germain du
Salembre, Chantérac et Saint Aquilin.

Secrétariat ouvert

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de
13h30 à 17h.

Service d'aide à la personne

A.N.A.C.E.
rue Arnaud Yvan de Laporte
Tél. 05 53 81 52 84 – Fax : 05 53 81 08 50
Courriel : anace24@wanadoo.fr

Secrétaire : Mme Chantal DOBINSKI



Crèche - Halte Garderie

8 avenue Talleyrand Périgord
Tél. 05 53 81 51 07
Courriel : les-pitchouns.creche-de-neuvis@orange.fr

Directrice : Mme Nathalie ESCARMENT



Centre de Loisirs Maternel

10 avenue Talleyrand Périgord
Tél. 05 53 80 20 42
Courriel : monique.veyssiere@free.fr

Directrice : Madame Monique VEYSSIERE.



Centre de Loisirs Primaire

rue du Jumelage
Tél. 05 53 81 56 09
Courriel : clshlescastorsjuniors@orange.fr

Directrice : Mlle Marie-Christine FAUCHER



Point Information Jeunesse - PIJ Service Animations

ZA de Théorat – Hôtel d'Entreprises
Tél./Fax : 05 53 80 54 10
Courriel : neuvis.animations@wanadoo.fr

Animatrice : Sylvie YON.

Accueil

- du mardi au jeudi de 10h à 12h
et de 14h à 16h,
- lundi et vendredi sur rendez-vous.

Centre Multimédia

6 rue des Frères Pouget
tél. 05 53 80 09 88
Courriel : centremultimedia@hotmail.com

Animateurs : Emeric COLINET
et Olivier DEFFARGES.

Accueil

- le mardi de 10h à 12h
et de 17h à 19h,
- le mercredi et le jeudi de 14h à 17h,
- le vendredi de 10h à 12h.



Bibliothèque

Rue du Jumelage
Tél. 05 53 81 66 27
Courriel : neuvis.bibliotheque@wanadoo.fr

Animatrice : Catherine HAFSAOUI-MACARIE

Accueil

- mardi de 10h à 12h
et de 16h à 18h,
- mercredi de 14h à 18h,
- jeudi de 16h à 18h,
- vendredi de 16h à 17h.



Déchèterie

23, route du Grand Mur
Planèze
Tél. 06 14 42 02 44 - 05 53 80 31 27

Ouverture : Lundi, mercredi, vendredi, samedi de
9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h.

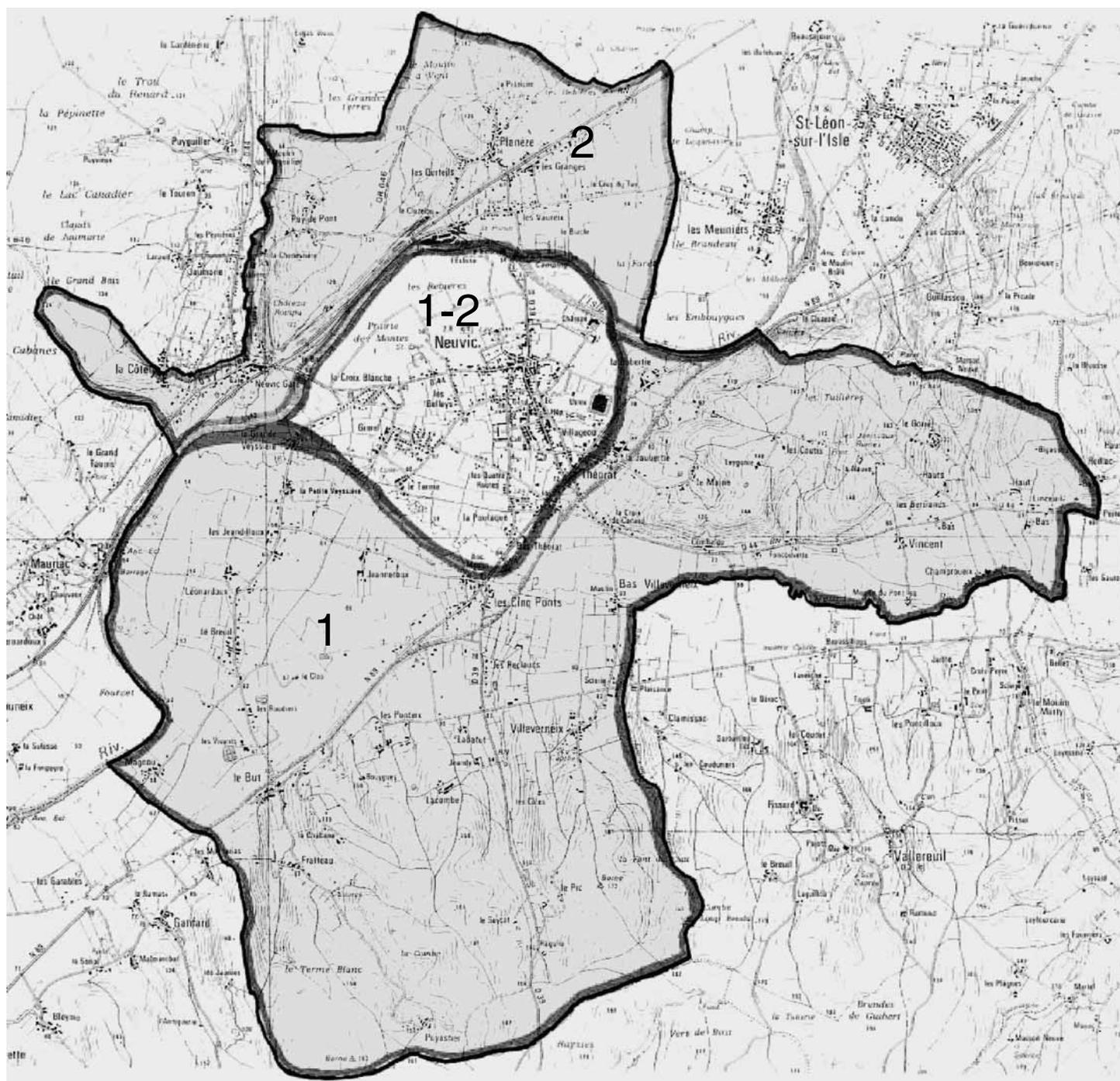


Permanence Caisse Primaire d'Assurance Maladie

tous les lundis de 14h à 15h30
au Centre Médico-social de Neuvis,
6 avenue Talleyrand Périgord.



Collectes des déchets Les circuits de ramassage Ordures ménagères



1 - LUNDI matin :

Collecte des ordures ménagères sur le *centre bourg, les lotissements et la campagne rive gauche de la rivière Isle.*

2 - JEUDI matin :

Collecte des ordures ménagères sur le *centre bourg, les lotissements, et la campagne rive droite de la rivière Isle.*

Tri sélectif (déchets recyclables)

Les sacs translucides (jaunes) sont collectés en porte à porte le vendredi sur tout le territoire de la commune.

NB – Concernant le vendredi férié du 15 août, la collecte sera avancée au jeudi 14 août.

Les sacs sont à retirer à la Mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat.

Ferrailles et encombrants

Collectés en porte à porte, le 1^{er} lundi des mois de **FEVRIER, AVRIL, JUIN, SEPTEMBRE** et **NOVEMBRE**, sur tout le territoire de la commune.

Rappel concernant les encombrants

Pour d'évidentes questions de salubrité, mais aussi de respect vis à vis d'autrui, nous vous demandons de ne pas déposer les ferrailles et

encombrants près des conteneurs à ordures ménagères en dehors du jour de collecte.

A cet égard, si vous ne pouvez attendre le jour prévu pour la collecte, vous pouvez les déposer à la déchèterie située route du Grand Mur à Planèze, accessible, les lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9h30 à 12h 00 et de 13 h 30 à 17 h.

Signalé :

Les agents du SMCTOM commencent la collecte à partir de 4h00 du matin, il est recommandé de sortir les sacs poubelle, sacs de recyclables et encombrants la veille au soir du ramassage.

En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter le SMCTOM de Mussidan, au 0 800 77 59 58 (appel gratuit), accessible du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Déchèterie

23, route du Grand Mur à Planèze - Tél. 06 14 42 02 44 - 05 53 80 31 27

Ouverture : Lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9h30 à 12h30 et de 13 h 30 à 17 h.

Les déchets autorisés	 Encombrants, tout-venant (matelas, plastiques ...)	 Déchets végétaux (coupes de gazon, tailles de haies ...)	 Cartons	 Ferrailles	
	 Gravats/Inertes (gratuité des gravats pour le 1 ^{er} m ³)	 Bois	 Papiers	 Polystyrène	 Huiles industrielles
	 Batteries et accumulateurs	 Déchets ménagers spéciaux (produits phytosanitaires, solvants, peintures ...)	 D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)	 Déchets d'activités de soins à risques infectieux des particuliers (aiguilles, seringues, médicaments ...)	Dans la limite de 3m³ par véhicule et par semaine

Les déchets refusés

Les ordures ménagères (le sac noir), les sacs jaunes qui font l'objet d'une collecte spécifique, les déchets industriels non assimilables aux déchets ménagers (les déchets contenant de l'amiante, les pneumatiques ...).

Cette liste n'est pas limitative et l'agent d'exploitation sera à même de refuser tous dépôts qui risqueraient de présenter un risque particulier pour l'exploitation normale du site.

Points d'apports volontaires

Conteneurs pour la collecte du verre

Lieux d'implantation : Zone artisanale de Théorat, place de la Mairie, déchèterie, rond point de la Croix Blanche (près de l'arrêt de bus), la Gare.

Conteneurs pour la collecte des flaconnages plastiques

Lieux d'implantation : Zone artisanale de Théorat, déchèterie.

6 - Informations pratiques

Les Déchets Ménagers

Les déchets font partie de notre vie quotidienne. A la maison, tout le monde en jette à la poubelle plus d'un kilo par jour.

Ces déchets ménagers sont de catégories et de matières très différentes et doivent faire l'objet d'un tri sélectif rigoureux :

Les déchets à recycler ➡ dans le sac jaune translucide :



Les boîtes, bidons et aérosols en acier ou aluminium

Les cartons d'emballages et les briques alimentaires



Les bouteilles, les flacons et les bidons en plastique, bouteilles d'huile, ketchup, mayonnaise, yaourt à boire
Avec les bouchons vissés ou Sans bouchons



Les journaux, revues et les papiers propres et secs sans les déchirer



ATTENTION

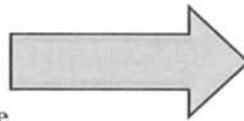


Ce sigle ne signifie pas que l'emballage est recyclable !!!

Cela signifie que le fabricant reverse
une contribution à l'organisme
Eco-Emballages qui soutient le tri sélectif.



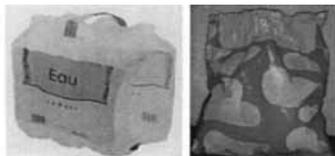
Les bouteilles, bocaux et pots en verre
(ni couvercles, ni bouchons)



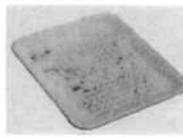
Les déchets non recyclés ➡ dans ma poubelle habituelle (sac noir) :



Vaisselle jetable



Films plastiques



Polystyrène
alimentaire



Couches,
Serviettes hygiéniques



Boîte plastique



Yaourts, beurre



Tissus...



Restes de repas...



Tubes...



Mégots de cigarette



N° vert 0 800 77 59 58



Ce qui ne doit pas être jeté dans le sac noir et encore moins en vrac dans les conteneurs à ordures ménagères :

<p>Le verre bouteilles, bocaux, et pots en verre</p>	<p>doit être déposé dans les conteneurs prévus à cet effet et répartis aux endroits suivants : déchèterie, place de la Mairie, Zone artisanale de Théorat, Quartier de la Gare, la Croix Blanche (près de l'arrêt de bus)</p>
<p>Les encombrants vieux meubles, matelas et sommiers, appareils ménagers, jouets, vieux vélos, meubles de jardin, batteries, tous les objets en métal (ferrailles, tuyaux...)</p>	<p>doivent être portés à la déchèterie ou déposés devant votre porte le jour prévu pour la collecte des encombrants (voir page 5 du bulletin municipal)</p>
<p>Déchets d'amiante</p>	<p>déchets dangereux : ils doivent être portés au CSDU (Centre de Stockage des Déchets Ultimes) de Saint Laurent des Hommes "Seneuil" (gratuit pour les habitants de la communauté de communes de la Moyenne vallée de l'Isle) Tél. 05 53 80 42 74</p>
<p>Les déchets verts résidus de tonte de pelouses et de la taille des haies,</p>	<p>un point d'apport est prévu à la déchèterie</p>
<p>Les piles</p>	<p>déchet dangereux et toxique : elles doivent être rapportées dans les magasins qui les vendent.</p>
<p>Les huiles de vidange</p>	<p>un conteneur est prévu à cet effet à la déchèterie</p>
<p>Les médicaments et produits médicaux</p>	<p>ils seront rapportés à la pharmacie</p>
<p>Les seringues</p>	<p>votre pharmacien vous remettra un premier collecteur : une fois plein vous le portez à la déchèterie, en échange il vous sera remis un collecteur vide.</p>

COMPOSTEURS

Il est possible de se procurer un ou plusieurs composteurs
auprès du SMCTOM de Montpon-Mussidan.

Contact : Isabelle GENDRON
N° Vert 0800 77 59 58



Inscription sur les Listes Electorales

Démarche à effectuer avant le 31 décembre pour une prise d'effet au 1^{er} mars de l'année suivante : se munir d'un document d'identité et d'un justificatif de domicile récent.

Comment obtenir :

PIÈCES DÉSIRÉES	OÙ S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	OBSERVATIONS
Extrait ou copie d'acte de naissance.	Mairie du lieu de naissance.	Indiquer date de naissance, nom, prénoms (nom de jeune fille pour femmes mariées), filiation.	Joindre une enveloppe timbrée. Acte gratuit.
Extrait ou copie d'acte de mariage.	Mairie du lieu de mariage.	Indiquer date de mariage, noms, prénoms des deux époux.	Joindre une enveloppe timbrée. Acte gratuit.
Extrait ou copie d'acte de décès.	Mairie du lieu de décès.	Indiquer date de décès, nom, prénoms, lieu de décès.	Joindre une enveloppe timbrée. Acte gratuit.
Fiche d'état civil (familiale ou individuelle).	Acte supprimé et remplacé par une copie du livret de famille ou de la carte d'identité.		
Carte nationale d'identité.	Mairie du domicile.	Extrait d'acte de naissance, 2 photos, justificatif de domicile récent. Le cas échéant, déclaration de perte.	Pour les mineurs, autorisation parentale et livret de famille des parents ou extrait d'acte de naissance. Gratuit.
Certificat d'autorisation de sortie du territoire délivré aux mineurs de nationalité française.	Mairie du domicile.	Livret de famille, carte nationale d'identité de l'enfant.	Demande présentée par le père ou la mère. En cas de divorce, fournir copie du jugement de divorce.
Passeport.	Mairie du domicile.	Carte d'identité en cours de validité ou extrait de naissance, 2 photos, justificatif de domicile. En cas de renouvellement, fournir en plus le passeport périmé ou la déclaration de perte.	Pour les mineurs, autorisation parentale et livret de famille des parents ou extrait d'acte de naissance. Payant.
Extrait de casier judiciaire n°3.	Casier Judiciaire National 107, rue du Landreau 44079 Nantes Cedex 01.	Demande écrite. Copie de la carte d'identité ou du livret de famille.	Acte gratuit.
Certificat de nationalité française.	Tribunal d'Instance du domicile.	Livret de famille et carte nationale d'identité.	Acte gratuit.
Copie conforme de documents officiels.	Acte supprimé sauf pour les documents qui doivent être transmis à l'étranger (présenter la copie et l'original).		Acte gratuit.
Livret de famille (duplicata).			
Légalisation matérielle de signature.	Mairie du mariage ou du domicile.	Demande écrite précisant l'état civil des époux et des enfants.	Acte gratuit.
Carte grise.	Mairie du domicile.	La signature doit être apposée devant un employé municipal. Se munir de la carte d'identité.	Acte gratuit.
	Mairie du domicile.	Certificat de vente, demande d'immatriculation, justificatif d'identité et de domicile. Contrôle technique pour véhicule de + de 4 ans (sauf pour un changement domicile).	Tarif en vigueur (suivant puissance fiscale du véhicule). Joindre affranchissement pour envoi et retour en recommandé.

Durée de conservation des documents administratifs...

Toute la vie

- Le livret de famille
- Le livret militaire et les pièces qui le complètent.
- Les diplômes
- Le contrat de mariage
- Les titres et règlements de propriété copropriété
- Les factures des travaux, réparations ou achats d'une certaine importance
- Les testaments
- Les livrets de Caisse d'Épargne
- Les engagements de location et les baux
- Les polices d'assurance et les preuves de leur résiliation
- Tout ce qui concerne les pensions civiles et militaires
- Tout ce qui concerne la retraite
- Tout ce qui concerne la santé : carte de groupe sanguin (sur soi), carnet de santé, certificats de vaccinations, carte de Sécurité Sociale, dossiers médicaux (radiographies, analyses, certaines ordonnances...)

Trente ans

- Les quittances et pièces justificatives de paiement de toutes indemnités en réparation d'un dommage
- Reconnaissance de dette civile

Dix ans

- Les devis et marchés des architectes et des entrepreneurs
- Factures EDF GDF et preuves de paiement
- Reconnaissance de dette commerciale

Six ans

- Les déclarations de revenus
- Les copies de renseignements à l'Administration des Finances
- Les avertissements du percepteur
- Les preuves du paiement de vos impôts

Cinq ans

- Les pièces justificatives de paiements des intérêts de toutes sommes dûes en vertu d'un prêt ou autrement, des arrrages de rentes, des pensions alimentaires, des cotisations de Sécurité Sociale et d'allocations familiales, des allocations de chômage.
- Les doubles des bulletins de paie de vos employés émargés par eux.

Deux ans

- Les quittances de primes d'assurance
- Factures de téléphone et preuve de leur paiement et les récépissés de transport

Six mois

- Les notes d'hôtel, de restaurant et de pension, et la justification de leur règlement

Documents dont la durée de conservation est variable

- Les bulletins de salaire (jusqu'à liquidation de votre retraite)
- Les contrats de travail et louage de service (pendant toute la durée du contrat et deux ans après sa résiliation)
- Les bons de garantie (pendant la durée de celle-ci)
- Les devis (jusqu'à l'établissement de la facture)
- Les dossiers scolaires de vos enfants (jusqu'à la fin de leurs études et même après)
- Les souches de carnets de chèques bancaires et postaux, les talons des mandats et les virements, les reçus et les quittances (ainsi que les factures auxquelles ils se rapportent) le plus longtemps possible
- Les quittances de loyer, l'état des lieux de votre logement, pendant toute la durée de la location et jusqu'au remboursement du dépôt de garantie
- Les contrats de prêt : 10 ans après l'expiration du contrat
- Les factures : aussi longtemps que vous gardez l'objet acheté

Recensement militaire

Les jeunes filles et les jeunes hommes doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile, munis du livret de famille de leurs parents, à partir du jour de leur seizième anniversaire : ils disposent d'un mois pour effectuer cette démarche.

La page de votre correspondant défense

Tout en ayant un emploi dans le civil, il est possible de se porter volontaire soit dans la réserve opérationnelle soit dans la réserve citoyenne.

La Réserve Opérationnelle

Servant comme volontaires sous contrat, les réservistes sont totalement intégrés aux forces armées, et leur apportent le renfort nécessaire tant pour des missions en France, que sur des théâtres d'opérations extérieures.

Tout en ayant un emploi civil, le réserviste s'engage à apporter son expérience et sa compétence pour quelques jours par an, auprès des militaires d'active (entre 5 à 120 jours par an au choix) et pour une durée de 1 à 5 ans d'engagement (garçons et filles après 18 ans). Rémunéré et disposant des mêmes droits et devoirs que les professionnels d'active, le réserviste peut servir dans les différentes armées et services de la Défense.

Les réservistes viennent renforcer ou même remplacer les militaires d'active. Ils acquièrent leur qualification par la participation à l'entraînement et à des stages. Les volontaires peuvent aussi être employés dans leur qualification civile.

La Réserve Citoyenne

Il est possible de se porter volontaire pour servir dans la réserve citoyenne. Bénévole, ce volontaire contribue en priorité à assurer le lien entre la Nation et les Forces Armées, mais pourrait éventuellement fournir un renfort - si nécessaire - à la réserve opérationnelle. L'agrément pour servir dans la réserve citoyenne est d'une durée initiale de 3 ans. Il est renouvelable.

Les renseignements relatifs aux réserves peuvent s'obtenir auprès des organismes de recrutement de chaque armée.

Volontariats civils ou militaires

Le volontariat est en quelque sorte une "première expérience professionnelle".

Les volontariats dans les armées

Les volontariats dans les armées participent en tout temps et en tout lieu, aux missions des forces armées au sein de leur unité d'affectation. Ils peuvent choisir cette formule dans chacune des armées (Terre, Marine, Air et Gendarmerie), mais aussi dans les autres services de la Défense (délégation générale pour l'armement, le service de santé ou des essences).

Ces volontariats s'adressent aux garçons et filles de 18 à 25 ans pour une durée initiale d'un an renouvelable jusqu'à 5 ans maximum.

Les volontariats civils

Ils s'exercent dans des domaines touchant la sécurité, la prévention, la défense, mais aussi la cohésion sociale, la solidarité ou le développement et l'aide humanitaire.

Ces volontaires civils peuvent s'effectuer soit en France, soit à l'étranger. Ils sont consacrés à des missions d'intérêt général au sein d'organismes publics ou privés, collectivités locales, ONG, associations, etc...

Ils s'adressent aux garçons et filles de 18 à 28 ans.

Après avoir acquis une expérience de volontaire, les jeunes gens -s'ils le souhaitent- peuvent continuer leur participation par un engagement dans les réserves ou les armées.

Pour toute information vous pouvez vous adresser à votre correspondant défense local :

Monsieur Jean Philippe REMY

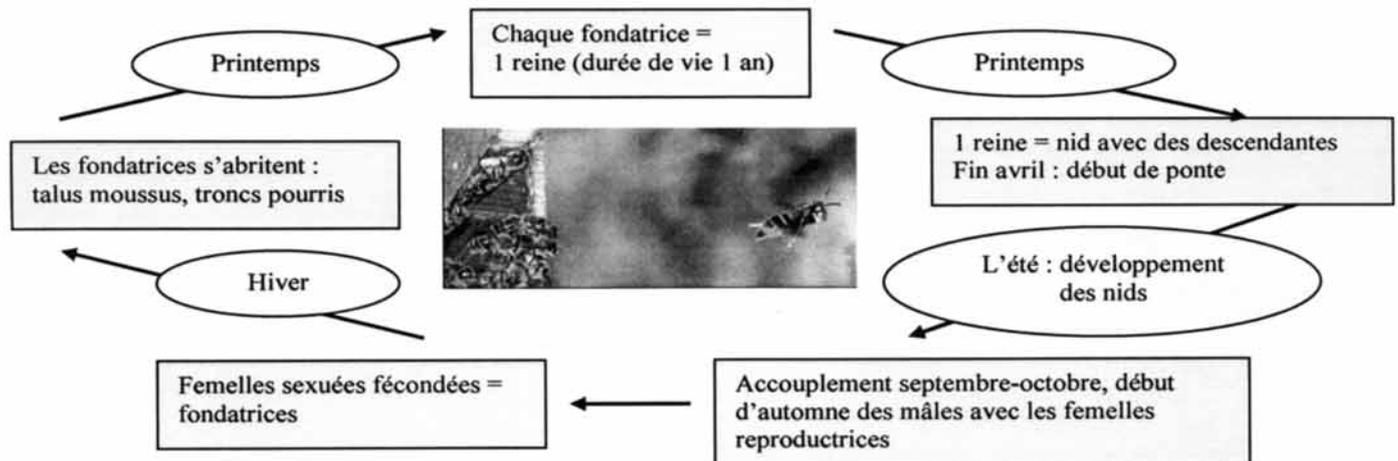
Il reçoit sur rendez-vous à la mairie de Neuvic, le samedi matin de 10 h 30 à 12 h.
Tél. 05 53 82 81 80

Le frelon asiatique

LE FRELON ASIATIQUE ou *Vespa velutina*

Description et cycle de reproduction.

FRELON ASIATIQUE (<i>Vespa velutina</i>)	FRELON EUROPEEN (<i>Vespa crabro</i>)
30 mm de long thorax brun noir velouté abdomen brun bordé de bandes orangées avec une séparation des deux derniers segments entièrement jaune orangée	50 mm de long thorax taché de roux, noir, et jaune abdomen jaune rayé de noir



- Les colonies de frelons asiatiques se multiplient par 10 tous les ans
- Chaque année, ils augmentent leur zone de prédation de 100 km
- A l'automne, le nid peut atteindre un mètre de diamètre

Risques.

1. Pour la faune

- Prédateur naturel des insectes, et notamment des abeilles
- Attaques possibles d'animaux domestiques par piqûres ou crachats de venins s'il se sent menacé

2. Pour la flore

- Atteinte indirecte aux cultures par l'affaiblissement des pollinisateurs

3. Pour l'homme

- Sans être très agressif, les frelons asiatiques ont un comportement fortement défensif, notamment pour protéger le nid
- Les piqûres sont douloureuses et peuvent présenter un risque allergique

Pour détruire un nid.

Contacteur :

- les spécialistes de la désinsectisation pour éradiquer tous les nids repérés avant la période d'hibernation des reines (dans trois semaines à venir) ;
- les pompiers en cas de danger immédiat envers les personnes ou lorsque le nid se situe sur la voie publique ou dans des bâtiments publics et dans des endroits difficilement accessibles.

Ne pas chercher à détruire le nid. En particulier, doivent être évitées toutes les actions susceptibles de provoquer la dispersion des frelons (tirs de carabine ou de fusil, mise à feu, inondation...)

Consignes générales de sécurité.

- Ne pas s'approcher du nid ;
- Contacter un médecin en cas de réaction anormale à une piqûre

La Maison Départementale du Handicap

La création d'une maison départementale du handicap - MDPH - est une des grandes mesures de la loi sur le handicap du 11 février 2005 : « loi pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées ».

Cette nouvelle structure constitue le « guichet unique » auprès duquel toute personne handicapée bénéficie de l'accueil, de l'information et du conseil dont elle pourrait avoir besoin. Un interlocuteur unique prend en charge les démarches complexes imposées aujourd'hui à la personne ou à sa famille.

Cette structure a été créée pour favoriser l'intégration des personnes handicapées et pallier aux insuffisances dans certains domaines tels que :

- l'accueil des personnes handicapées en établissement
- les démarches complexes des personnes handicapées pour faire reconnaître leurs droits
- l'emploi et la formation...

Pour vos démarches,
plusieurs possibilités vous sont offertes :

Tél : 05.53.03.33.55

► N° vert 800 800 824

Fax : 05.53.03.33.56

Courriel : mdph24@dordogne.fr

Adresse : bâtiment E - cité administrative - Périgueux

Avis du Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle

Vu le nombre d'incidents provoqués par la présence de câbles électriques, tuyaux d'irrigation et autres sur la servitude de marchepied longeant la rivière Isle, nous demandons aux propriétaires ou exploitants de bien vouloir signaler par un quelconque dispositif la présence de ces matériels.

Dans le cas où la responsabilité du syndicat serait mise en cause, les frais de remise en état de ces équipements, en l'absence de signalisation efficace, ne pourront être pris en charge.

Il est bien entendu que, hors périodes d'activité, ces dispositifs devront être déposés.

Nous notons également, que depuis la fin des travaux de coupe sélective des arbres du domaine public fluvial, des clôtures ont été implantées, sans autorisation, à une distance de la rive ne nous permettant pas d'intervenir avec nos engins.

De ce fait, une végétation buissonnante envahit la servitude, aliénant cette dernière.

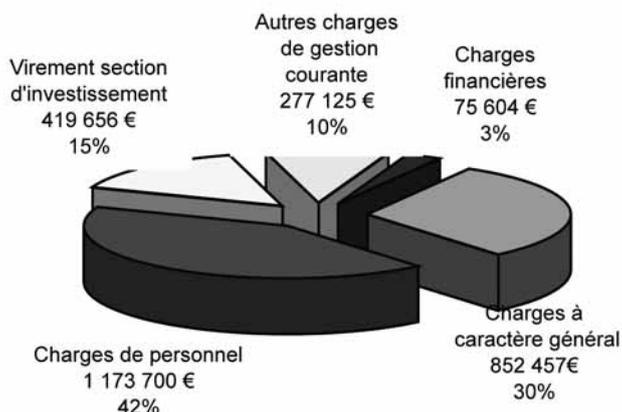
Nous vous demandons de bien vouloir modifier l'implantation des clôtures incriminées.

Nous nous tenons à la disposition des propriétaires ou exploitants pour tous renseignements qui leur sembleraient nécessaires au 05 53 80 58 51, ou 06 83 18 33 00.

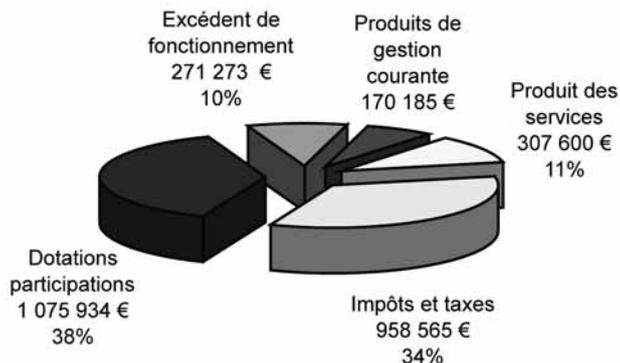
Budget Principal

Section de fonctionnement

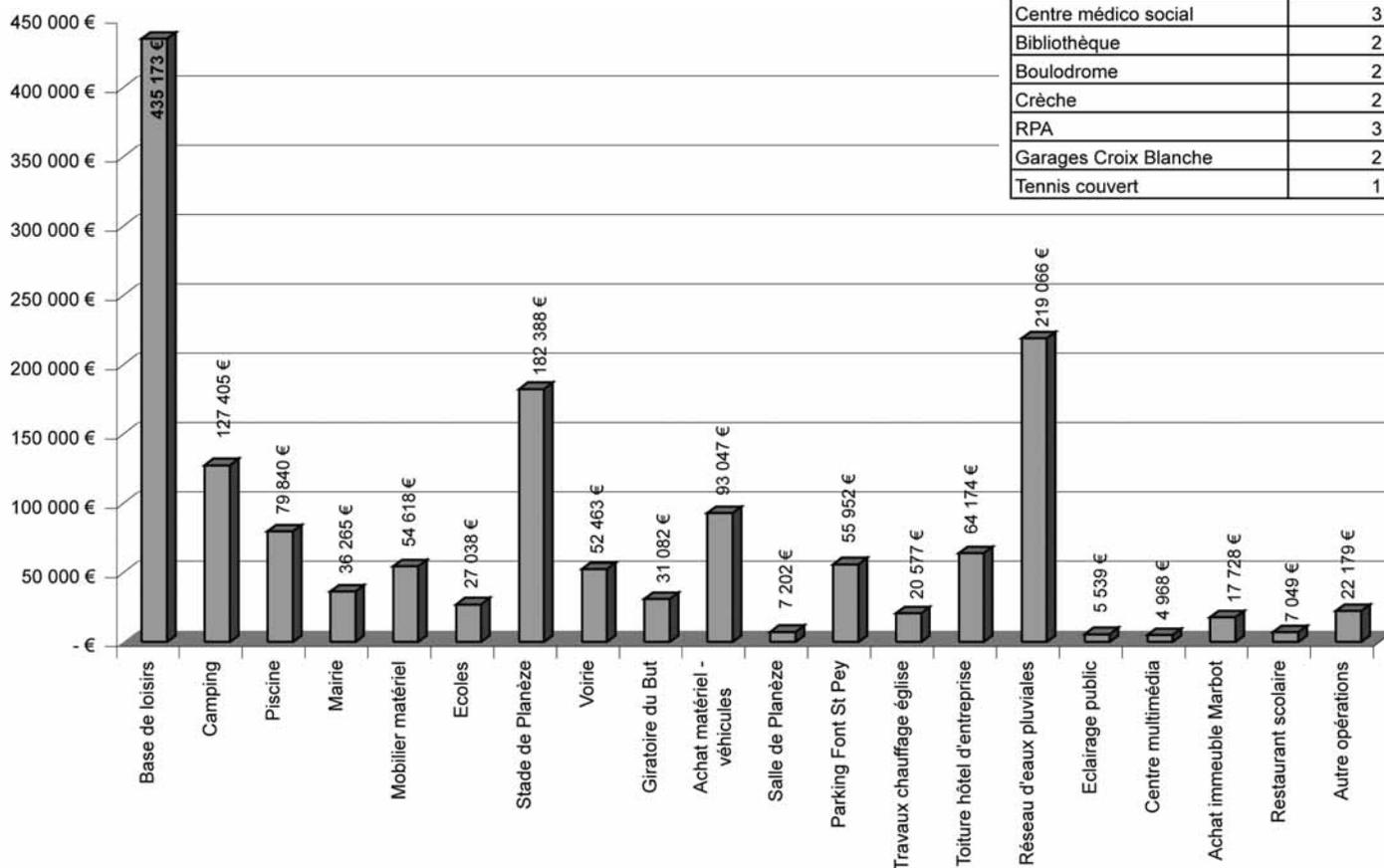
Dépenses : 2 798 542 €



Recettes : 2 798 542 €



Section d'investissement - Opérations réalisées

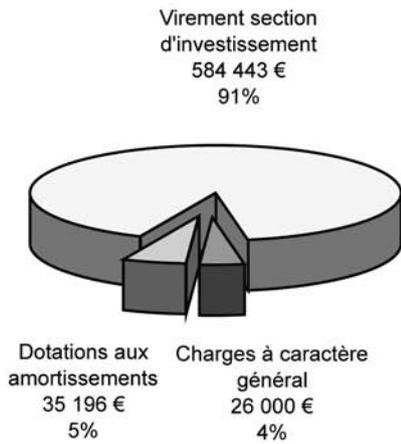


Autres opérations	Montant (€)
Patronage	809
Centre de loisirs	893
Plantations	1 323
Centre médico social	3 354
Bibliothèque	2 689
Boulodrome	2 620
Crèche	2 763
RPA	3 077
Garages Croix Blanche	2 943
Tennis couvert	1 708

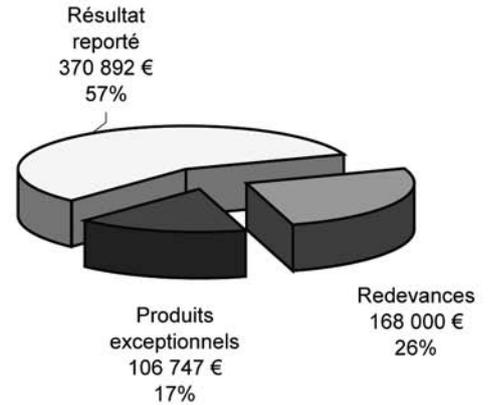
Budget du service d'assainissement

Section de fonctionnement

Dépenses : 645 639 €

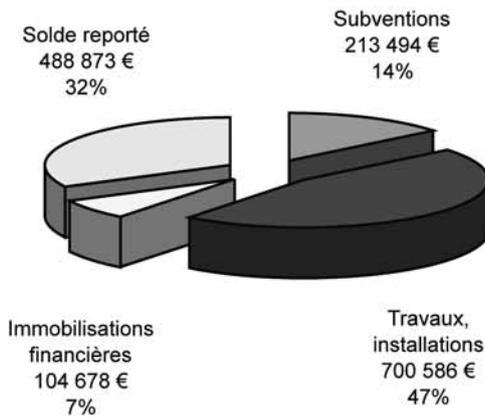


Recettes : 645 639 €

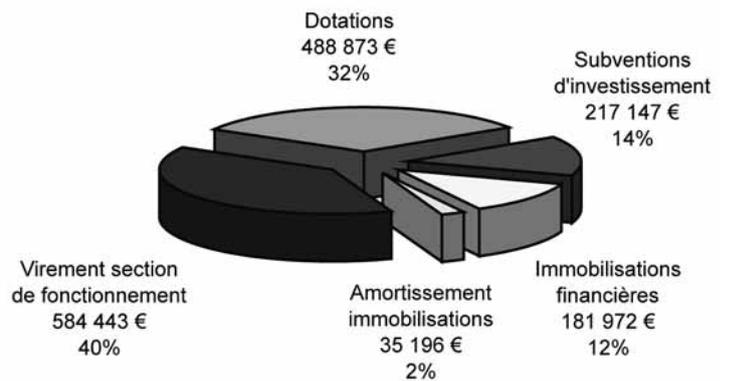


Section d'investissement

Dépenses : 1 507 631 €

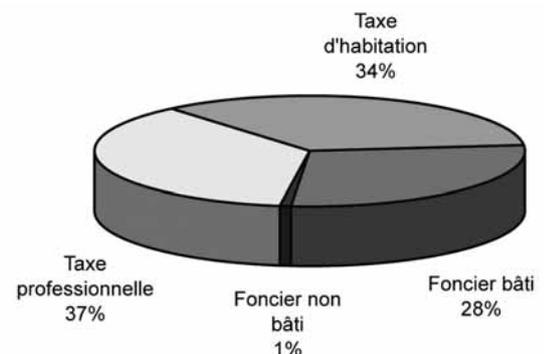


Recettes : 1 507 631 €



Produit de la fiscalité

	Bases d'imposition	Taux	Produits
Taxe d'habitation	2 392 000	12,95%	309 764 €
Foncier bâti	1 947 000	13,44%	261 677 €
Foncier non bâti	60 200	90,00%	54 180 €
Taxe professionnelle	2 535 000	11,84%	300 144 €
TOTAL	6 934 200		925 765 €



Le nouveau terrain au stade de Planèze

Le nouveau terrain de sport du stade de Planèze est en train de naître. Certes il faut un œil bien averti en ce début d'hiver pour voir à jour frisant un léger duvet vert tendre et clairsemé.

Il y a dans la composition des espèces végétales qui ont été semées à l'automne des graminées comme ray-grass et fétuques, mais aussi du pâturin et chacune de ces plantes a son propre cycle de croissance.

Ainsi, il faudra attendre le printemps pour que toutes les plantes aient « levé » car à ce jour moins de 20 % des graines ont germé.

Aux beaux jours des fertilisants seront épandus et puis les premières fauches arriveront. Il faudra ensuite en fonction du climat estival arroser ou non, si l'on a un été 2008 comme celui 2007 (ce n'est pas souhaitable) l'arrosage intégré ne sera pas mis en route.

Il faudra attendre l'automne pour pouvoir enfin jouer sur ce terrain soit près de 18 mois après le début des premiers travaux.

Ce terrain qui servira surtout aux juniors de Neuvic et de toute la vallée de l'Isle sera donc inauguré dans presque un an.

De nombreux sportifs ont souhaité que l'on donne un nom à ce futur terrain de sport du stade de Planèze et il est vrai que le nom de Pascal SOUR recueille une très forte adhésion.



Aménagement du giratoire du But

Le joli pigeonnier qui a été implanté sur le rond point du « But » est la réplique exacte d'un pigeonnier qui appartient à la famille Placide-Quinquet, au lieu dit « Les Planches » sur la commune de Saint-Jean d'Ataux.

C'est Gilbert VERGNAUD et Jean-Michel SEBASTIEN et l'entreprise Patrick LAPRADE pour l'ossature bois, qui ont œuvré pendant de longues journées pour réaliser ce petit chef d'œuvre d'architecture doubleaude.

Gilbert VERGNAUD, n'est pas un inconnu à Neuvic. C'est lui qui, il y a quinze ans avait réalisé à l'occasion de la Félibrée les trois petites maisons qui sont situées à la bifurcation de l'avenue de la Gare et de la route de la Veyssièrre.

Avec quatre édifices ; maisons, cabanes et maintenant pigeonnier, Neuvic revendique sa position de porte d'entrée de la Double.

La Double est attachante, parfois mélancolique, cette vaste étendue de forêts et d'étangs est une zone encore sauvage qui a son propre patrimoine naturel et architectural.

Sur le plan géologique, c'est l'argile qui domine très largement, ce qui explique les étangs mais aussi la quasi absence de matériaux de construction.

Les « Maisons de la Double » sont construites sans fondation ou à la rigueur quelques blocs de silex supportent les pièces principales des montants de bois qui constituent l'ossature du bâti.

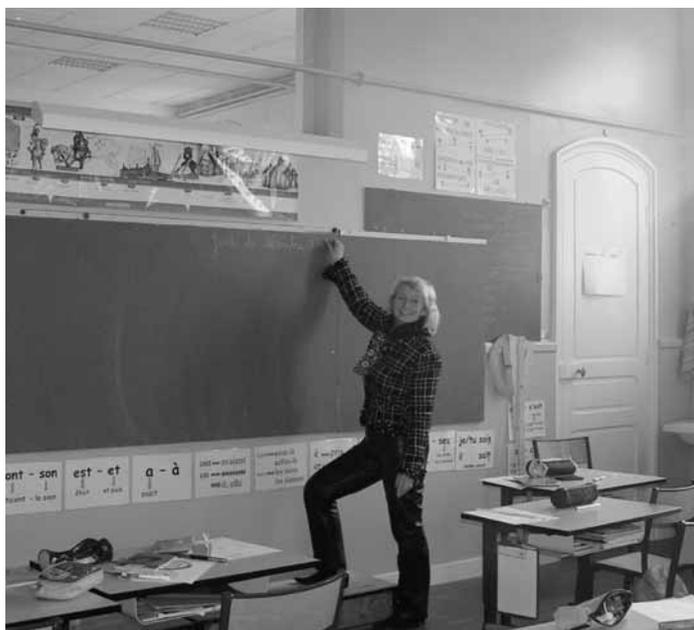
La longue paille de seigle, la terre maçonnerie si particulière et les colombages en chêne ou en châtaignier s'assemblent harmonieusement (cf encadrés à part). Pendant des siècles, les habitants de la Double ont vécu et survécu à ces conditions de confort très modestes. Les contemporains des romans d'Eugène Le Roy avaient de plus à surmonter le fléau d'une maladie grave aujourd'hui heureusement disparue de la région : la malaria.

Amélioration des locaux scolaires

Durant cette année 2007 de nombreux travaux ont été réalisés pour améliorer le confort de nos petites écoliers et de leurs enseignants : peinture et revêtement de sol aux couleurs vives, portes fenêtres changées pour une meilleure isolation.

De plus, de nouveaux ordinateurs avec accès internet et photocopieurs ont été achetés afin de faciliter le travail des directrices des écoles maternelle et élémentaire et des enseignants.

La rénovation des locaux scolaires se poursuivra et les classes élémentaires se verront doter de matériel informatique complémentaire.



Restauration de la toile de l'église

➔ *Légende :*

• **Les chiffres :**

Le tableau appartiendrait au 19^e siècle.

- 5 m² de surface de toile peinte.
- 100 heures de travail pour sa restauration.
- Le travail a été effectué par M. Stéphane JADOT.
- Le coût total de la restauration s'élève à 3 500 €.

➔ **Déroulement des opérations :**

Après un dépoussiérage recto verso du tableau, puis son démontage du cadre doré, une observation visuelle détaillée (à l'œil nu et à la loupe), fut effectuée afin d'évaluer avec précision, l'étendue des dommages subis par la peinture.

Après cette étape, Stéphane JADOT put organiser les phases du travail qui consiste à réparer les outrages du temps : la restauration.

➤ **Première phase :** Le refixage

Avant toute autre action, il fut urgent de faire un refixage de la couche picturale : c'est l'action de « recoller » les milliers d'écailles de peinture (plus ou moins grosses), qui tombent au moindre souffle d'air ou à la moindre manipulation.

C'est seulement après cette longue et délicate opération que le restaurateur put s'occuper des « trous » qui endommageaient la toile.

➤ **Deuxième phase :** Collage des « pièces de lin » pour obstruer les trous de la toile

Un tableau est souvent peint sur une toile de lin tendue sur un cadre de bois (le châssis). Malheureusement, au cours des années, des accidents surviennent occasionnant des trous dans cette toile. Il faut donc les réparer en collant sur l'envers du tableau des morceaux de toile de même nature que celle qui constitue la toile d'origine : ici, le lin (avec un tissage similaire autant que possible).

Parfois, il faut rentoiler toute la surface du tableau, tellement la toile est fragilisée. Heureusement, ce ne fut pas nécessaire pour ce tableau, (le coût total aurait été beaucoup plus élevé).

➤ **Troisième phase :** Le rebouchage

Les trous obstrués à l'aide des pièces de lin sur l'envers laissent une dépression sur l'endroit, dépression qu'il faut reboucher à l'aide d'un mastic.

De nombreuses écailles de peinture qui sont tombées au cours du temps ont aussi laissé apparaître des dépressions où la toile d'origine est visible (puisque la peinture a disparu). On appelle toutes ces zones mastiquées : des lacunes.

➤ **Quatrième phase :** Nettoyage et dévernissage

C'est un moment très délicat mais merveilleux car c'est à ce stade que le tableau commence à retrouver son aspect original.

Stéphane JADOT dut essayer toute une batterie de tests à l'aide de produits chimiques avant de trouver la bonne formule qui permet d'ôter les vieux vernis et de nettoyer sans encombre la peinture.

➤ **Cinquième phase :** Les retouches picturales

Enfin le restaurateur s'est réjoui, car il va redonner vie aux lacunes ; souvenez-vous au cours de la phase n°3, le masticage, Stéphane JADOT a comblé les parties manquantes d'un mastic, mais il faut maintenant repeindre ces lacunes à l'identique des parties intactes environnantes du tableau.

C'est là une phase extrêmement minutieuse où le restaurateur doit s'armer de patience et d'humilité afin d'essayer de comprendre comment le peintre qui a peint le tableau à l'origine (probablement au 19^e siècle) a procédé.

Il faut retrouver le style, les traits, les couleurs, l'esprit originaux. Cette phase est toujours difficile mais ô combien satisfaisante quand on parvient à redonner à l'œuvre d'art son intégrité ; et cela sans tricher bien entendu.

➤ **Sixième phase :** Vernissage final et remontage du tableau dans son cadre doré

C'est la dernière étape qui consiste à protéger la surface du tableau à l'aide d'un vernis qui donnera aussi à la toile un lustre qui met en valeur les couleurs.

Il faut bien entendu ne pas oublier le personnel de la commune dont l'aide logistique fut précieuse pour décrocher, transporter et raccrocher le tableau ; phases périlleuses impossible à réaliser seul.

Restauration de la toile de l'église
par Stéphane FADOT



Vue d'ensemble



Détails



Les réalisations



*Réfection
du sol sportif
du Gymnase*



Le toboggan aquatique de la piscine

*La salle de Planèze,
dite salle des lotos,
la plus courue
de la vallée de l'Isle*



Les projets en cours

La future bibliothèque de Neuvic

Dans le bulletin municipal de 2007 était évoqué le devenir du patronage, cédé par l'association Jeanne d'Arc à la commune de Neuvic.

Cette belle bâtisse, conformément aux souhaits de ses généreux donateurs retrouvera bientôt une vocation éducative et culturelle.

Deux étapes essentielles ont structuré ce projet :

➤ Pendant le premier semestre 2007, un groupe de travail composé du maire, François ROUSSEL, de membres du conseil municipal, Jean-François DUBOS, Michèle LE GUEN, Valérie BARNERIAS, Gérard GOURAUD, de la bibliothécaire Cathy MACARIE-HAFSAOUI, de personnes associées, Julien ROBILLARD, Nicolas CAMINEL, et de Cécile JALLET, Directrice de la bibliothèque départementale de prêt de la Dordogne, s'est réuni régulièrement avec le cabinet d'architectes ANDRON pour affiner le projet en tenant compte des besoins des futurs utilisateurs de la bibliothèque et aussi des contraintes architecturales.

➤ Au cours du second trimestre 2007, les grandes lignes du contenu culturel ont été proposées et en particulier le 23 novembre 2007 Madame MELLER-LIRON (Conservatrice Générale des Bibliothèques) de la DRAC (Direction Régionale des affaires culturelles) s'est rendue à Neuvic pour visiter l'actuelle bibliothèque, le centre Multimédia et les locaux du patronage.

Pour la DRAC il faut avoir un projet culturel qui anticipe ce que seront les besoins de la population de Neuvic dans dix ans.

Ainsi, outre des livres qui sont l'essentiel du contenu culturel, il pourra être innové en mettant à la disposition du public les médias modernes tels des CD, DVD. L'équipe de la bibliothèque devra aussi être étoffée pour mieux répondre aux nouveaux objectifs d'une médiathèque mais aussi pour satisfaire aux préconisations de la DRAC et rendre ainsi ce projet éligible au maximum de subventions.



Bienvenue à Neuvic

Artisans et commerçants



Claude et Paul BARRECA
Boulangerie - Pâtisserie

12 place Eugène le Roy
Tél. : 05 53 81 50 84



G. QUEYROI
Réparation automobile
Garage Peugeot

3, avenue de la Gare
Tél : 05 05 53 81 51 19
Fax 05 53 81 66 92

Courriel : garage-g.queyroi@orange.fr



Nathalie GUICHARD
GUICHARD-OPTIQUE

19 avenue Général de Gaulle
Tél : 05 53 82 90 40

Philippe GUEDES
Réparation automobile
Station essence
Garage Renault

29, avenue de Bordeaux
Tél : 05 53 81 50 05
Fax : 05 53 81 58 41

Nathalie MAZE
Maçonnerie José Nathalie

23, avenue Général de Gaulle
Tél. 05 53 81 39 18



Chefs d'établissement



Florence GADRAT
Directrice de l'EHPAD
(Maison de Retraite)

26, avenue Général de Gaulle



Arielle VIGARA-CLIMENT
Notaire

2, rue Talleyrand Périgord



Dominique LAMBRIDINIS
Directrice d'établissement
La Poste

3, avenue Talleyrand Périgord



Bruno de VENCAY
Receveur Percepteur
Trésorerie de Neuvic

Distinctions honorifiques



Mathieu DESPLAT
9, rue de la Boétie

Félix CHAMINEAUD
6, place du Chapdal

Médaille d'or échelon départemental du concours « Un des meilleurs Apprentis », organisé par la section départementale de la Société des Meilleurs Ouvriers de France.

Spécialité – monteur en installation sanitaire thermique



Médaille d'Honneur du travail *Echelon Argent*

Monsieur Jean Claude BRETHONNET
7, rue du Docteur Léger

Monsieur Christian BURGER
Les Jeannetoux

Médaille d'Honneur du travail *Echelon Vermeil*

Monsieur Bernard BURGER
Les Jeannetoux

Monsieur Jean Claude DURIEUX
12, rue de la Mazille

Médaille d'Honneur de la Ville de Neuvic

Madame Jeannine FRENTZEL
Trésorier de la commune de Neuvic durant 30 années, jour pour jour



Service Social & Emploi

Vos interlocutrices

Fabienne CASSÉ

Conseillère en ESF - Responsable de l'Espace solidarité emploi

Carine DUGOULET

Animatrice Emploi, Insertion, Formation

ESPACE SOLIDARITE EMPLOI

Z.A DE THEORAT 24190 NEUVIC

Tél. 05 53 80 86 86 - Fax 05 53 80 86 81

e-mail : sse.neuvic@wanadoo.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, Mardi, Jeudi : 9h - 12h30 / 14h - 17h30

Vendredi : 9h - 12h30 / 14h - 16h30

Mercredi : Fermeture hebdomadaire

Service Social

Gestion du budget familial

Information et conseil sur les démarches de la vie quotidienne

Service Emploi

AIDE AUX DEMANDEURS D'EMPLOI

Accompagnement à la recherche d'emploi

- Suivi et aide individuelle
- Aide à la rédaction de CV et de lettre de motivation
- Conseil et préparation à l'entretien d'embauche

L'accès aux offres d'emploi

- Affichage et diffusion des offres d'emploi de l'ANPE, actualisées quotidiennement
- Affichage et diffusion des offres d'emploi émanant directement des entreprises

Formation

- Affichage et diffusion des offres de formation
- Aide à la recherche de financement
- Suivis individualisés par des organismes de formation sur des prestations ANPE

Démarches administratives

- Inscription comme demandeur d'emploi
- Déclaration de situation mensuelle auprès des ASSEDIC (via Internet)
- Gestion de problèmes divers en lien avec l'emploi

AIDE AUX ENTREPRISES

Accompagnement et soutien à l'embauche

- Information et documentation sur les mesures pour l'emploi
- Diffusion des besoins en personnel auprès du service emploi et de l'ANPE
- Présélection des candidatures

Les permanences

Christiane MEREDIEU	Adjointe au Maire chargée des affaires sociales et de l'emploi	Tous les vendredis de 10h à 12h	sur rendez-vous 05.53.80.86.86
Gérard GOURAUD	Elu municipal ancien conseiller ASSEDIC	Tous les mardis de 14h à 16h	sur rendez-vous 05.53.80.86.86

Les permanences des partenaires

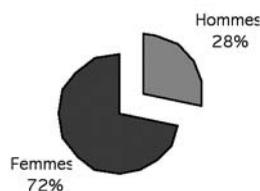
ANPAA Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie	Alcool	2ème et 4ème mercredi du mois de 14h à 16h30	de 14h à 16h30 sur rendez-vous 05.53.07.66.82
Organismes de formation	Emploi	En suivis individualisés sur des prestations ANPE	0 811 55 01 00
GRAMA	Social	3ème lundi du mois de 9h à 12h	sur rendez-vous

Chiffres au 31-12-2007

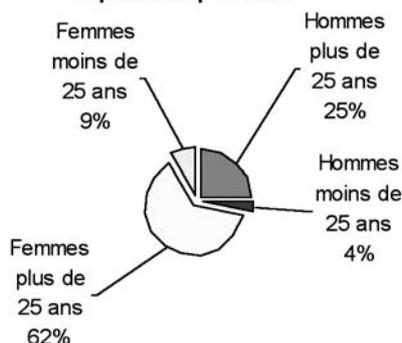
LE PUBLIC ACCUEILLI

Sur l'année 2007, nous avons eu environ 2150 visites soit en moyenne 180 visites par mois.

Répartition par sexe

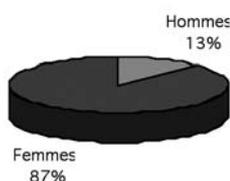


Répartition par sexe



LES NOUVEAUX INSCRITS

Nouveaux inscrits - Répartition par sexe



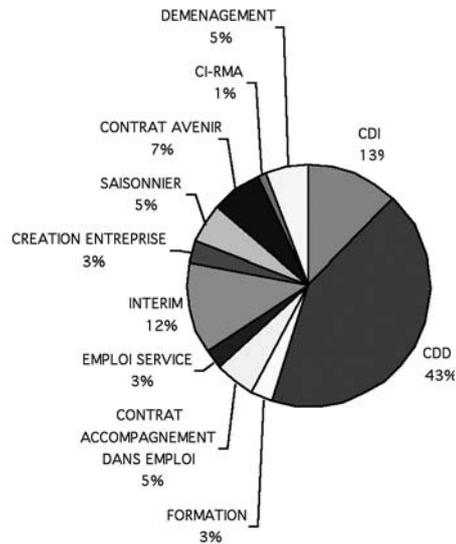
En 2007, le service emploi de la mairie a enregistré 56 nouvelles inscriptions

LE PUBLIC ACCOMPAGNÉ et LES SOLUTIONS D'EMPLOI

En 2007, sur les 81 personnes qui ont bénéficié d'un accompagnement dans leur recherche d'emploi, des solutions positives ont pu être trouvées : 10 contrats aidés et 51 contrats dits classiques (CDD, CDI, Intérim...), 2 personnes ont créé leur entreprise et toutes deux dans le domaine de la vente à distance via Internet (4 personnes ont déménagé dans un autre département).

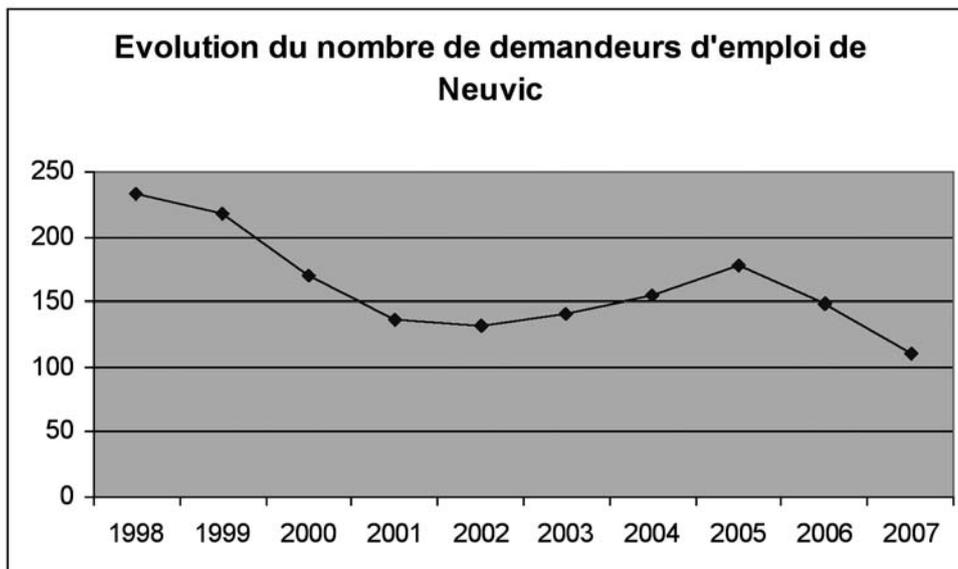
CDI	9
CDD	31
FORMATION	2
CONTRAT ACCOMPAGNEMENT DANS EMPLOI	4
EMPLOI SERVICE	2
INTERIM	9
CREATION ENTREPRISE	2
SAISONNIER	4
CONTRAT AVENIR	5
CI-RMA	1
DEMEMAGEMENT	4
TOTAL	73

Situation de sortie des demandeurs d'emploi



EVOLUTION DE L'EMPLOI SUR LA COMMUNE

La situation de l'emploi sur la commune de Neuvic s'est améliorée depuis ces dernières années. Elle suit la tendance nationale de baisse du chômage.



Quelques actions réalisées

LES ATELIERS POUR L'EMPLOI

Organisés en partenariat entre le Service Emploi de la mairie de Neuvic, l'association Intermédiaire des deux vallées et l'ASCSN, ces ateliers ont pour but :

- De travailler avec les demandeurs d'emploi sur des thèmes précis en lien avec l'emploi.
- De rencontrer des chefs d'entreprises
- D'effectuer des positionnements sur des offres d'emploi correspondantes aux profils des personnes présentes.

Sur l'année 2007, nous avons mis en place 10 ateliers sur des thèmes très divers, comme la petite enfance, l'industrie, l'aide aux personnes âgées, le CV ou encore la lettre de motivation. Des sorties ont aussi été organisées dans le cadre de ces ateliers. Par exemple, nous avons accompagné des personnes à Boulazac pour participer aux « jeudis de l'AFPA ».

Ces ateliers ont lieu dans les locaux de l'Espace Solidarité Emploi. Ils sont animés par les accompagnatrices sociales et professionnelles des trois structures partenaires.

Toute personne intéressée pour participer à l'un de ces ateliers doit s'inscrire auprès du service emploi de la mairie au 05.53.80.86.86.

LE FORUM POUR L'EMPLOI

Cette journée a été marquée par une grande participation du public. Plus de 1000 visites ont été enregistrées. Pas moins de 60 exposants étaient présents dont des entreprises, des centres de for-

mation ainsi que les services de l'emploi (ANPE, ASSEDIC, service emploi de la mairie de Neuvic,...).

Les demandeurs d'emploi ont été invités à rencontrer directement les entreprises présentes, à passer des entretiens de recrutement et à s'informer sur les possibilités de formation.

De plus, les personnes en recherche d'emploi ont pu lier des contacts prometteurs avec les employeurs venus présenter leur activité au sein de l'espace entreprises.

TRAVAIL AVEC L'I.M.E.

Cette année encore les jeunes, accompagnés de leurs enseignants sont venus au service emploi afin de préparer leur future insertion professionnelle.

Un travail a été mené afin qu'ils arrivent à mettre en valeur les savoirs faire obtenus lors de leurs stages et au sein des ateliers de l'IME. Ils ont pu alors réaliser leur curriculum vitae et préparer leur entretien d'embauche.



Centre multimédia

6, rue des Frères Pouget

Renseignements : 05 53 80 09 88 • Réservations spectacles : 05 53 80 12 34

Fax : 05 53 80 12 01 • E-mail : cmm@multimedia-neuvic.fr

Ouverture au public

Mardi de 10 h à 12 h et de 17 h à 19 h • Mercredi et jeudi de 14 h à 17 h • Vendredi de 10 h à 12 h

La salle informatique

Que s'est-il passé en 2007 ?

Plusieurs animations se sont succédées, les adhérents ont pu acquérir les premiers savoirs informatiques afin de manipuler clavier et souris avec plus de dextérité. Ils ont également pu s'initier au traitement de texte, à la retouche photo, à

l'Internet, au tableur, à la création de cartes (de vœux, de visite,...), et à la création de film.

Le point Internet a été très fréquenté, surtout cet été, rappelons que la période estivale a vu défiler plus de 500 visiteurs. Preuve que l'accès aux nouvelles technologies est désormais ancré dans nos habitudes de la vie quotidienne.



En cette année 2007, nous comptons 90 nouveaux adhérents :

- 50 pour l'initiation débutant, une bonne partie s'orientant ensuite vers des ateliers thématiques.
- 12 s'inscrivant directement aux ateliers thématiques.
- 18 fréquentant régulièrement le point Internet.

Le nombre total d'inscrits depuis l'ouverture de la salle informatique (octobre 2004) est de 395 personnes.

Un travail en partenariat avec des structures locales a été mis en place.

• Avec l'école primaire :

Les élèves du cycle 3 viennent, tous les mardis, acquérir les compétences du Brevet Informatique et Internet (B2i) comptant pour le passage au collège.

La classe de CP a découvert le morphing (déformation de portrait), un atelier ludique très apprécié des enfants.

• Avec l'école maternelle :

Les enfants se sont familiarisés avec la souris et le clavier en utilisant des jeux, des puzzles, et des coloriages sur l'ordinateur.

• Avec le Centre de Loisirs :

Les enfants ont pu faire des jeux sur Internet durant les vacances scolaires.

• Avec le Point Information Jeunesse :

Les jeunes ont pu créer un film retraçant leur séjour de solidarité en Ukraine.

• Avec l'Institut Médico-Educatif :

Un premier groupe de jeunes réalise un travail sur la photo numérique en vue de créer un film, qui sera diffusé aux parents, en fin d'année scolaire. Le second groupe travaille sur le B2i.

• Avec le service Social Emploi de la mairie :

Un atelier de création de CV a été organisé avec un petit groupe de demandeurs d'emploi.

Et en 2008 ?

Les animations suivantes vont être reconduites :

➔ Initiation débutant

Cette initiation sert à découvrir les premières bases informatiques.

- découverte du matériel, apprentissage du clavier

- découverte de la souris, dessin sur ordinateur.
- dossier et fichier quelles différences ? A quoi ça sert ?
- découverte du traitement de texte.
- découverte de l'Internet.
- retour sur les séances précédentes et bilan de l'animation.

Les sessions se dérouleront du :

- 14 janvier au 2 février
- 4 au 23 février
- 25 mars au 12 avril
- 12 au 31 mai
- 2 au 21 juin

Pour participer à ces sessions, merci de vous inscrire par téléphone auprès des animateurs (minimum 2 semaines avant la session).

➔ Ateliers thématiques :

Les ateliers thématiques permettent aux usagers de s'initier plus concrètement à un logiciel.

Les thèmes sont variés et les ateliers sont reconduits régulièrement tout au long de l'année.

Les logiciels utilisés peuvent être payants ou gratuits (téléchargement sur Internet).

Listes et dates des ateliers :

Retouche photo	<i>14 janvier au 2 février</i>
Film	<i>4 au 23 février</i>
Morphing	<i>10 au 15 mars</i>
Fête de l'Internet (atelier gratuit !)	<i>17 au 21 mars</i>
Traitement de texte	<i>25 mars au 12 avril</i>
Utilisation d'un scanner	<i>12 au 31 mai</i>
Internet et messagerie électronique	<i>2 au 21 juin</i>

Fête de l'Internet

Cette année, la fête de l'Internet s'intitulera « Internet ! C'est où ? ».

Cette manifestation sera organisée en collaboration avec l'office de tourisme du pays de Neuvic et aura pour thème la géographie et le patrimoine.

Des ateliers seront mis en place toute la semaine (utilisation du site www.geoportail.fr et création d'itinéraire avec www.viamichelin.fr) et une sortie découverte est prévue vendredi 21 mars (sur inscription).

Pour participer à ces ateliers, il est préférable de vous inscrire auprès des animateurs (minimum 2 semaines avant l'atelier).

➔ Le point Internet :

Il est ouvert aux personnes autonomes en informatique, souhaitant faire des recherches sur Internet, consulter leur courrier électronique, taper un rapport de stage, un CV,...

Le point Internet est disponible tout au long de l'année :

- Le mardi de 17h à 18h30 et de 18h30 à 20h.
- Le mercredi de 14h à 15h30 et de 15h30 à 17h.

Il vous accueille également tous les après midi de 14h à 17h pendant les vacances scolaires, du :

- 2 au 11 janvier
- 25 février au 7 mars
- 14 avril au 9 mai
- A partir du 23 juin

La salle de spectacle

Quelques mots sur les spectacles présentés en 2007 :

Après « Lou grand truc » en 2005 et « L'humour en prime » en 2006 ; pour la troisième année, Jean Pierre DUPIN nous a encore fait passer une soirée très divertissante avec « S'ils font des petits gardez m'en un ».

ZAVAN et DUPIN



Le rugby a été aussi à l'honneur cette année.

La retransmission des matchs de la coupe du monde a attiré beaucoup de supporters ; le 13 octobre, pour le match « France - Angleterre » 185 personnes se sont retrouvées pour soutenir les bleus.

En parallèle, le spectacle « Une saison de rugby » présenté sur deux soirées nous a permis de retracer la vie de Neuvic par le biais de son équipe de rugby amateur.



Présentation aux élèves de l'école primaire

Pour la partie théâtre, le centre multimédia s'efforce de présenter une fois par an une pièce de théâtre d'une compagnie locale. Chaque année le nombre de spectateurs augmente, c'est la preuve que le théâtre amateur a sa place dans le programme du centre multimédia.



Un dîner bien tranquille de la compagnie Barrière de Villablard

Les spectacles proposés par cielécran retransmis sur grand écran sont aussi très appréciés.

Nombreuses étaient les personnes qui sont venues assister au concert de Mireille Mathieu, d'André Rieu et au spectacle du théâtre des 2 ânes avec les incontournables « chansonniers ».

Quels spectacles en 2008 ? Programme du 1^{er} trimestre

Mardi 8 janvier – 20h	Concert Pavarotti and friends	Ciel écran (diffusion sur grand écran)
Dimanche 27 janvier – 15h	Tcha Ka Boys	Thé dansant
Dimanche 3 février	Rugby Ecosse - France	Diffusion sur grand écran
Mardi 5 février – 20h	Pièce de théâtre « soins intensifs »	Ciel écran (diffusion sur grand écran)
Vendredi 22 février – 20h30	JA Peley dans « Paulette et les 70 vedettes »	Spectacle vivant - humoriste
Samedi 23 février – 21h	Rugby France - Angleterre	Diffusion sur grand écran
Samedi 1er mars – 19h	Lys d'or de la chanson francophone	Spectacle vivant – concours de chant
Vendredi 28 mars – 20h30	Théâtre des 2 ânes – les chansonniers	Ciel écran (diffusion sur grand écran)

Neuvic participera au festival de la Vallée 2008, sur le thème “Sous la Vallée... la plage”, en accueillant les chantiers vocaux enfants et adultes, le vendredi 9 mai. De plus, Adila CARLES « la diva tout terrain » (chanteuse soprano aux multiples répertoires) se produira sur la scène du centre multimédia.

Plusieurs services de la Mairie de Neuvic et différentes associations neuvicoises participeront à ce projet et proposeront des animations autour de cette journée.

Bibliothèque Municipale

Rue du Jumelage

Tél. 05-53-81-66-27 - neuvic.bibliotheque@wanadoo.fr

Catalogue départemental : www.bibliotheque-dordogne.net

Ouverture au public :

Mardi : 10 h - 12 h et 16 h - 18 h

Mercredi : 14 h - 18 h

Jeudi : 16 h - 18 h

Vendredi : 16 h - 17 h

(Sur rendez-vous pour les groupes)

Depuis le mois de janvier le prêt est entièrement informatisé. Cela a permis de libérer du temps pour enregistrer de nouveaux documents : plus de 5000 livres et périodiques sont actuellement proposés.

Les documents les plus récents sont demandés à la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP) et livrés dans les meilleurs délais

La demande de documents sonores ou audiovisuels peut se faire en ligne sur le catalogue départemental (www.bibliotheque-departementale.net) ou bien à la bibliothèque pour les personnes qui ne disposent pas d'accès à Internet.

Cette année, le festival de la Vallée a débuté à Neuvic, en mai avec une présentation de livres et d'albums sur six pays d'Europe : le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Portugal, la France, l'Espagne et l'Italie. Des albums en anglais et en espagnol ont été lus aux enfants de grande section et CP.

L'exposition du mois d'octobre : « Si Perrault m'était conté... » réalisée par le réseau de bibliothèques dont Neuvic fait partie a été très bien accueillie.

Elle regroupait deux expositions de la BDP : Il était une fois et le loup ; une exposition de Daniel Lhomond : *Contémythélegendes du Périgord*, ainsi qu'une exposition du centre de littérature orale (CLIO) : *Hommage d'Afrique à Charles Perrault*.

Les Redondaines (et leurs tapis de contes) ainsi que M. Gérard Quenouille ont proposé des contes de Perrault aux écoles (maternelle et primaire) ainsi qu'aux enfants de l'Institut Médico-Educatif.



Inscription : 7 € par famille et par an

Gratuit pour les retraités, les jeunes de moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires des minima sociaux.

Modalités d'inscription :

- Formulaire à compléter,
- présentation d'une pièce d'identité
- présentation d'un justificatif de domicile
- le cas échéant : justificatif d'exonération du tarif de l'inscription.